

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 DEVE 123 Subvention à l'association Bio Consom'acteurs (7e) pour ses actions de sensibilisation des étudiants à l'alimentation biologique.

M. Denis BAUPIN, rapporteur.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Bio Consom'acteurs pour ses actions de sensibilisation des étudiants parisiens à l'alimentation biologique ;

Sur le rapport présenté par M. Denis BAUPIN, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Bio Consom'acteurs - 9/11, avenue de Villars (7e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2011.